

## Le baclofène passe au verre

par Cécile Coumau | Publié le 26 Avril 2012

### **L’Afssaps fait un premier pas vers l'autorisation du baclofène dans le traitement de l'alcoolisme. Mais l'agence insiste sur la nécessité de mieux cerner les effets indésirables.**

Les 25 000 patients traités pour leur dépendance à l'alcool grâce au baclofène doivent se sentir moins seuls. Et les médecins qui leur prescrivent ce médicament aussi. Ils étaient jusqu'à présent en dehors du cadre légal. Mais l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé considère aujourd'hui que les bénéfices cliniques de ce traitement contre l'alcoolodépendance sont bien réels. Les médecins vont pouvoir le prescrire "au cas par cas" dans le cadre du traitement alcoolique alors qu'il était délivré, jusqu'à présent, comme décontractant musculaire.



/SUPERSTOCK/SIPA

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il s'agit d'un revirement de position. En juin 2011, l'Afssaps mettait en garde les médecins quant à l'utilisation du baclofène. Dix mois plus tard, elle estime que de nouvelles études modifient la donne. Autrement dit que le produit serait efficace chez certains patients et que les effets indésirables sont limités.

**Dr Bernard Granger**, psychiatre à la Pitié Salpêtrière a milité pour que l'Afssaps modifie sa position: « *On est passé du feu rouge au feu vert.* »

<http://www.baclofene.com/radio/BGranger26042012-1.mp3>

C'est une étude française qui a fait basculer l'Afssaps. Les résultats obtenus auprès des 181 buveurs à haut risque étaient sans appel. Grâce au Baclofène, 60% des patients étaient devenus indifférents à l'alcool et maîtrisaient totalement leur consommation, 20% avaient une consommation à faible risque et chez les 20 % restants, le baclofène ne produisait aucun effet. Aucun traitement contre la dépendance à l'alcool ne peut en dire autant. L'Afssaps a donc décidé de ne pas attendre les résultats de la grande étude scientifique qui va être lancée en mai prochain, pour reconnaître les bienfaits du baclofène. Cependant, elle ne signe pas un chèque en blanc et insiste sur la nécessité de mieux cerner les effets indésirables de ce médicament. En effet, la dose optimale de baclofène est aujourd'hui inconnue. C'est pourquoi l'Agence souhaite que ce médicament soit manié par « des médecins expérimentés ».

**Dr Bernard Granger** : « *Les patients doivent parler de ce médicament à leur médecin* ».

<http://www.baclofene.com/radio/BGranger26042012-2.mp3>

<http://pourquoi-docteur.nouvelobs.com/Le-baclofene-passe-au-verre-730.html>